

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. - PV 00228/96

01 1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T: Observation d'un phénomène aérospatial non identifié (P.A.N).

L I E U :

Nous soussigné : gendarme M G en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt deux mars mil neuf cent quatre vingt seize, à huit heures et dix huit
minutes,

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, rapportons ce qui
suit:

P R E A M B U L E

Le neuf mars mil neuf cent quatre vingt seize, à vingt deux heures,
le Gendarme de permanence à l'unité reçoit un appel de Mr M E , de
, qui lui signale la présence d'un Phénomène Aérospatial Non
identifié (P.A.N), dans la direction de , à une altitude approximative
de 10.000 à 15.000 pieds (3300 à 5000 mètres).

Nous nous transportons immédiatement à , et nous rendons
compte des faits à notre commandant de Brigade ainsi qu'à notre commandant de
Compagnie.

C O N S T A T A T I O N S

A notre arrivée sur les lieux à 22 h 15, nous sommes accueillis par
Mr M E qui nous attendait devant le domicile de ses beaux-parents, au

Il nous avise que le phénomène a disparu de son champ de vision.
Nous constatons qu'à l'heure des faits, le ciel est dégagé, sans
aucune couverture nuageuse, et la température est de 5 degrés environ.

E N Q U E T E

Le 10 mars 1996 à neuf heures, nous recueillons l'audition de Mr
M E (C.f pièce n°2).

Cette personne, saine de corps et d'esprit, pilote privé à
l'Aéro-Club de , nous relate le déroulement de son observation.

Le même jour, nous prenons contact avec les Bases Aériennes de
de et avec le Centre Régional de la Navigation Aérienne (C.R.N.A).
Cet organisme, ainsi que les B.A 112 et 113 n'ont rien observé.

Le C.R.N.A nous avise que les lueurs blanches accompagnées de gerbes
d'étincelles, observées sur le phénomène, pourraient provenir de rampes de
lancements de missiles ou de rampes pyrotechniques inertes montées sur
hélicoptère.

L'enquêteur

1 M. le préfet

Date de clôture

22/03/1996

1 Général, commandant la Région
Aérienne Nord-Est2 DGGN. Bureau Défense Opérations,
Section renseignements

1 Archives

Signature

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00228/96

01 2

Les renseignements pris auprès des Régiments Hélicoptères de
et ne nous révèlent rien de positif.

Les camps militaires de et n'ont
pas participé à de manoeuvres avec des hélicoptères.

Un plan de situation est établi (C.f pièce n° 3).

A le vingt deux mars mil neuf cent quatre vingt seize, à neuf
heures et trente minutes.

L'enquêteur:

Compagnie :

PROCÈS - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :

AUDITION

BT

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. PV 00228/96

02 1

Nous soussigné : gendarme M G , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

M E , 31 ans,
né le à
demeurant

marié, Technico-Commercial, nationalité française,

qui déclare le dix mars mil neuf cent quatre vingt seize
à neuf heures et six minutes:"

" " Je me présente ce jour à votre unité pour témoigner sur le phénomène que
j'ai observé cette nuit. (du 09 au 10/3)

Je suis en visite chez mes beaux-parents qui résident rue à

Je viens les voir tous les quinze jours environ.

Je suis pilote privé à l'Aéro-Club de et cette nuit, je voulais
savoir si les avions de l'Aéro-Club de étaient de sortie. Comme le ciel
était dégagé, c'était le moment.

En regardant dans le ciel, au-dessus de , j'ai vu une lueur rouge et
vert, ainsi qu'une lueur blanche, que j'ai d'abord pris pour l'avion de voltige
de . En y regardant plus attentivement, ce que je voyais n'était pas un
avion. Il était environ 21 heures vingt.

Le phénomène se situait vers le nord-est, composé d'un halo vert au-dessus d'un
halo rouge. Près de ces deux halos, deux lumières blanches qui, observées à la
jumelle, étaient supposées ressembler à deux projecteurs. Ceux-ci étaient
prolongées par une lumière blanche très vive, en même temps que de gerbes
d'étincelles.

Ce phénomène se déplaçait d'ouest en est et en hauteur, sur une
amplitude de dix degrés. L'observation a duré quarante minutes. A un certain
moment, "l'objet" a semblé pivoter, et je n'ai plus vu que la lueur blanche.
Cet lueur s'est estompée petit à petit, comme si le phénomène s'éloignait en
direction est-nord-est.

Cette nuit était dégagée, le ciel était sans nuage, ce qu'on appelle en langage
aéronautique "C.A.V.O.K" (Ceiling And Visibility OK).

Le vent était pratiquement nul, et la température de 4 degrés environ.

Mon numéro de licence est de la Fédération Nationale Aéronautique.

Je précise que ce phénomène, à l'oeil nu, était d'une grosseur de un demi
centimètre.

Mes beaux-parents ont également vu cette chose.

A , le dix mars mil neuf cent quatre vingt seize, à dix heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.